

AOM 29N

Édito

Jacques Gosselin
Président adjoint de l'AOM Nord-Finistère

Chers adhérents,

Alors que septembre marque traditionnellement un nouveau départ, cette rentrée 2025 s'accompagne de préoccupations légitimes pour notre communauté d'anciens officiers mariniers du nord Finistère. Entre les défis économiques persistants et les évolutions de notre système de retraites, il convient de faire le point sur les enjeux qui nous concernent directement.

L'évolution préoccupante des retraites

La situation des retraites militaires demeure au cœur de nos préoccupations. Si nos pensions ont bénéficié de revalorisations régulières, force est de constater que l'inflation galopante de ces dernières années a considérablement érodé notre pouvoir d'achat. Les récentes annonces gouvernementales, bien qu'affichant une volonté de préserver le niveau de vie des retraités, restent insuffisantes face à la réalité du terrain que nous vivons au quotidien.

La spécificité de nos carrières militaires, avec leurs contraintes particulières et leurs sacrifices consentis au service de la Nation, doit continuer à être reconnue et préservée. Notre mobilisation collective reste essentielle pour défendre ces acquis sociaux durement négociés par nos prédécesseurs.

Les perspectives gouvernementales face au coût de la vie

Le gouvernement actuel affiche sa volonté de maîtriser l'inflation et de soutenir les ménages les plus fragiles. Cependant, les mesures annoncées peinent à compenser la hausse généralisée des prix, particulièrement sensible dans notre région bretonne où les coûts de l'énergie et de l'alimentation pèsent lourdement sur les budgets familiaux.

Les promesses d'allègements fiscaux et de soutien au pouvoir d'achat doivent se concrétiser rapidement. En tant qu'anciens serviteurs de l'État, nous attendons que cette reconnaissance se traduise par des actes concrets et durables, non par de simples effets d'annonce.

Notre rôle d'association

Dans ce contexte incertain, notre association joue plus que jamais un rôle crucial. Elle constitue notre voix collective pour porter nos revendications légitimes auprès des pouvoirs publics. Elle représente également un espace de solidarité indispensable entre camarades, où l'entraide et le partage d'expériences permettent de mieux appréhender les difficultés du quotidien.

Cette rentrée doit nous mobiliser davantage encore. Participons nombreux aux assemblées générales, impliquons-nous dans les actions de notre association, et continuons à faire entendre notre voix avec la dignité qui caractérise notre communauté.

L'avenir nous réserve certainement des défis, mais notre expérience et notre solidarité demeurent nos meilleurs atouts pour les relever ensemble.

(Vous trouverez les textes sur la fiscalité des retraités dans la rubrique «A SAVOIR»)

Amitiés Marines
Votre président adjoint

Sites internet
AOM-29-NORD.COM



☎ 02 98 22 10 15

Courriel
aom-nord-finistere@wanadoo.fr

Facebook
AOM-29-NORD



Sites internet
FNOM.COM



Permanences de l'AOM29N

au
Cercle de la Marine.
Tous les matins
de 10h00 à 12h00

**Finalisation des dossiers maladies
professionnelles le jeudi
(prise de rendez-vous conseillée)**

Ce sigle vous informe que le texte en bleu juxtaposé est un lien interactif soit pour accéder à un site ou ouvrir votre logiciel de messagerie.

Bulletin d'informations interne et non Périodique de l'AOM Nord-Finistère
Direction : Denis Le Page
Rédaction : JP Malgorn
Concepteur : E Riou

**Tous les matins
de 10h00 à 12h00**



Vos camarades peuvent vous venir en aide dans divers domaines

AGENDA



AOM 29 N

- Vendredi 20 septembre 2025
Conseil d'Administration

FNOM

- 1er octobre 2025
Réunion du bureau national
- 2 au 4 octobre 2025
**Conseil d'Administration à
Rochefort**

A SAVOIR

FISCALITÉ DES RETRAITES : CE QUE DOIVENT SAVOIR NOS OFFICIERS MARINIERS

Chers adhérents,

La question fiscale des pensions de retraite demeure au cœur des préoccupations de nos adhérents. En tant qu'officiers mariniers, votre statut particulier mérite une analyse précise des règles qui vous concernent.

Les prélèvements sociaux sur vos pensions

Vos pensions militaires sont soumises à trois prélèvements sociaux principaux : la Contribution Sociale Généralisée (CSG), la Contribution au Remboursement de la Dette Sociale (CRDS) et la Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie (CASA).

Les taux applicables en 2025 varient selon votre revenu fiscal de référence :

Exonération totale si votre revenu fiscal de référence reste sous certains seuils (fixés annuellement)

Taux réduit de 3,8 % (CSG) + 0,5 % (CRDS) pour les revenus modestes

Taux médian de 6,6 % (CSG) + 0,5 % (CRDS) pour les revenus intermédiaires

Taux normal de 8,3 0/0 (CSG) + 0/0 (CRDS) + % (CASA) pour les revenus les plus élevés.

Point technique important : une partie de la CSG (5,9 % sur les 8,3 %) est déductible de votre impôt sur le revenu, contrairement à la CRDS qui ne l'est pas.

Évolution des seuils pour 2025

Bonne nouvelle : les seuils d'exonération et de taux réduits ont été revalorisés pour tenir compte de l'inflation. Cette revalorisation peut vous faire bénéficier d'un taux plus avantageux d'une exonération complète.

Spécificités des pensions militaires

Vos pensions bénéficient du régime fiscal des fonctionnaires d'État, géré par le Service des Retraites de l'État. **Attention particulière** : si vous résidez à l'étranger, vous pouvez être exonéré de ces prélèvements sociaux, mais une cotisation d'assurance maladie sera alors prélevée.

Les règles restent complexes et évolutives. Je vous encourage vivement à consulter votre avis d'impôt et, si nécessaire, à vous rapprocher du centre des finances publiques de votre secteur pour une analyse personnalisée de votre situation.

RECouvreMENT DES LOYERS IMPAYÉS : LES SALAIRES DÉSORMAIS SAISSISSABLES PAR LES PROPRIÉTAIRES

Depuis le **1er juillet 2025**, une réforme majeure du droit locatif facilite le recouvrement des loyers impayés pour les bailleurs. Désormais, les propriétaires peuvent faire saisir directement une part du salaire de leur locataire débiteur — sans passer par le juge, à condition de détenir un **titre exécutoire**. Cette procédure simplifiée, à la fois plus rapide et moins coûteuse, représente une avancée notable pour les bailleurs privés confrontés aux impayés.

Un cadre juridique renforcé et simplifié

La réforme supprime deux étapes auparavant incontournables :

- L'autorisation préalable du juge après échec de conciliation.
- L'intervention du greffe du tribunal judiciaire pour valider la saisie.

Ces éléments, souvent longs et complexes, faisaient obstacle à un recouvrement efficace. Désormais, le **commissaire de justice (anciennement huissier)** est au cœur de la démarche, depuis l'envoi du commandement jusqu'à la réception des fonds.

Étapes de la procédure de saisie sur salaire

1. Titre exécutoire : Le bailleur doit disposer d'un acte officiel attestant la dette (jugement, injonction de payer...).

2. Commandement de payer : Le locataire est formellement mis en demeure par le commissaire de justice.

Il dispose alors d'un mois pour :

- Régler la dette.
- Négocier un accord.
- Contester la saisie.

3. Confirmation sous 3 mois : En l'absence de solution, la procédure se poursuit. Un procès-verbal de saisie est adressé à l'employeur, qui est tenu de commencer les retenues sur salaire.

4. Versement des fonds : L'employeur transfère mensuellement les sommes retenues au **commissaire de justice répartiteur**, qui les reverse au bailleur.

Un registre numérique sécurisé

Tous les actes de saisie sont enregistrés dans un **registre numérique** dédié, accessible uniquement aux commissaires de justice. Cette base garantit la traçabilité et la légalité des saisies, tout en préservant les droits du locataire.

Droits et recours du locataire

Malgré la simplification du processus, le locataire conserve plusieurs leviers de défense :

- Il peut contester la saisie dans le **mois suivant le commandement de payer**. Ce recours suspend la procédure jusqu'à la décision du juge.
- Si la dette est supérieure à **10 000 €**, un avocat devient obligatoire.
- Il peut saisir le **juge de l'exécution (JEX)** à tout moment pour contrôler les modalités de la saisie (montants, barème, quotité insaisissable...).

À noter : ce recours ne suspend pas la procédure, sauf cas d'abus manifeste ou d'irrégularité prouvée.

Barème des montants saisissables

La part saisissable varie selon le niveau de revenu et la situation familiale du débiteur. Par exemple :

- Jusqu'à 370 € mensuels : 1/20ème est saisissable.
- De 370 à 721 € : 1/10ème.
- Jusqu'à un prélèvement de 100 % au-delà de 2 133 € mensuels.

Le **solde bancaire insaisissable**, équivalent au montant mensuel du RSA (646,52 € en 2025), doit impérativement être laissé à disposition du locataire.

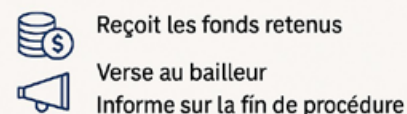
SAISIE SUR SALAIRE POUR LOYERS IMPAYÉS

2025

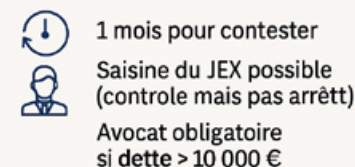
PROCÉDURE SIMPLIFIÉE POUR LES BAILLEURS



COMMISSAIRE DE JUSTICE RÉPARTITEUR



DROITS DU LOCATAIRE



CHÈQUE VACANCES DES RETRAITÉS DE LA FONCTION PUBLIQUE D'ÉTAT

FIN D'ATTRIBUTION DES CHEQUES-VACANCES

La circulaire du 18 juillet 2025 Relative au chèque-vacances au bénéfice des agents de l'État NOR : APFF2520443C abroge la Circulaire TFPF2022383C du 22 décembre 2020 relative au chèque-vacances au bénéfice des agents de l'État.



CHAMP DES BÉNÉFICIAIRES

Peuvent bénéficier des chèques-vacances, sous réserve de répondre aux autres conditions fixées par les textes en vigueur, dès lors qu'ils sont rémunérés sur le budget de l'État :
Les agents publics civils de l'État et les militaires, en activité.

Sont **exclus** du bénéfice des chèques-vacances

- les fonctionnaires civils et les **militaires retraités** régis par le code des pensions civiles et militaires de retraite de l'État ;
- les ouvriers de l'État retraités ;
- les agents non titulaires retraités de l'État ;
- les retraités de l'État qui bénéficient du versement par l'État (partiel ou total) d'une retraite au titre des pensions d'États étrangers garanties.

LA POSTE ANNONCE UNE HAUSSE DE SES TARIFS POSTAUX

À partir du **1er janvier 2026**, les tarifs d'affranchissement des courriers et colis connaîtront une **hausse moyenne de 7,4 %**, selon une annonce officielle de La Poste. Cette augmentation intervient dans un contexte économique marqué par la **baisse continue du volume de courrier** transporté, phénomène qui grève significativement les revenus du groupe public.



Détails des augmentations tarifaires

- **Lettre verte** : passera de **1,39 € à 1,52 €**, soit une augmentation de **9,35 %**, pour les envois quotidiens.
- **Lettre recommandée 20 g** : augmentation de **5,74 € à 6,11 €**.
- **Lettre services plus** (documents importants) : passe de **3,15 € à 3,47 €**.
- **E-lettre rouge** (distribution urgente) : augmente de **1,49 € à 1,60 €**.
- **Lettre internationale ≤ 20 g** : passe de **2,10 € à 2,25 €**.
- **Colissimo** : tarif moyen en hausse de **3,4 %** pour les particuliers (France et international).

Des remises seront disponibles via le service **MonTimbrenLigne**, permettant aux utilisateurs d'imprimer leurs timbres à domicile selon le poids du courrier.



Une mesure pour préserver le service universel postal

La Poste justifie cette revalorisation tarifaire par son **engagement à maintenir un service universel postal de qualité**, en particulier face à une perte annuelle estimée de **500 millions d'euros de chiffre d'affaires** due à l'attrition du courrier physique. Récemment reconduite pour **dix ans comme prestataire du service universel**, La Poste assure la distribution six jours sur sept et reste en charge d'une série de missions d'intérêt général comme l'accessibilité bancaire et l'aménagement du territoire.

Impact sur les ménages : limité selon La Poste

Bien que les tarifs augmentent, **le budget annuel moyen des ménages pour les produits postaux reste faible**, estimé à **28 € en 2025**. La Poste prévoit même une **diminution de 6 %** de cette dépense en 2026, en raison du recul des envois de courriers.

DEMANDE D'INTERVENTION AUPRÈS DES INSTANCES MILITAIRES CONCERNANT LE CUMUL FIVA/PENSION D'INVALIDITÉ

Vous trouverez ci-dessous la lettre rédigée par Jean Pierre Calassou et adressée au président national. Ce texte a été approuvé à la majorité par les présidents de l'AOM 29N

Président

Par arrêt rendu le 6 juillet 2023 et publié au bulletin, la cour de cassation a aligné le régime de la pension d'invalidité sur celui de la rente accident du travail en décidant qu'elle ne devait pas s'imputer sur le poste de préjudice « déficit fonctionnel permanent ».

Rappelons que l'Assemblée Plénière de la Haute Juridiction avait, par deux décisions en date du 23 janvier 2023, opéré un important revirement de jurisprudence en matière d'imputation de la rente « accident du travail » en considérant que celle-ci, ne réparant pas le poste de préjudice « déficit fonctionnel permanent » ne devait pas s'imputer sur celle-ci.

Dans son arrêt du 6 juillet 2023, la Cour de Cassation rappelle tout d'abord que le recours des tiers payeurs s'exerce poste par poste, sur les seules indemnités qui réparent des préjudices pris en charge, à l'exclusion des préjudices à caractères personnels.

Elle précise ensuite que la pension d'invalidité est versée aux personnes dont la capacité de travail ou de gain est réduite et qui sont dans l'impossibilité de se procurer, par une profession quelconque, un salaire supérieur à une fraction de la rémunération normale perçue dans la même région, par des travailleurs de la même catégorie, dans leur profession avant l'interruption de travail.

La Haute Juridiction expose que depuis 2023, cette pension indemnise, d'une part, les pertes de gains professionnels et l'incidence professionnelle et, d'autre part, le déficit fonctionnel permanent, pour éviter une double indemnisation de la victime, ce qui se conciliait parfaitement avec les modalités de calcul de la pension.

Il semblerait que cette décision ne puisse pas s'appliquer aux militaires, et par conséquent ils ne peuvent pas bénéficier de la rente attribuée par le FIVA, se voyant appliquer le non cumul avec une pension d'invalidité militaire. Certains de nos adhérents se voyant réclamer le remboursement de sommes conséquentes et d'autres la reprise d'une partie de cette pension d'invalidité. Je m'étonne de cette différence de traitement entre ces populations et cela ne peut être accepté par des serviteurs de la Nation. Serions-nous bien moins considérés que des employés civils auxquels s'applique cette jurisprudence

En conséquence, je vous demande, Monsieur le Président de bien vouloir intervenir auprès de nos Instances Militaires afin que la jurisprudence de cet arrêt puisse bénéficier à l'ensemble des militaires bénéficiant d'une indemnisation de la part du FIVA.

J'espère et avec moi l'ensemble de nos adhérents que vous saurez porter cette demande avec toute la diligence quelle mérite.

Veuillez, agréer, Président, mes sincères salutations

FUTURE ACTIVITÉ DE LA SECTION OFFICIERS MARINIERS ET VEUVES DE BREST

La section OMV de Brest organise le 19 octobre 2025 à 12h00 un repas dansant à la salle Minerve du cercle de la Marine. Le tarif n'est pas encore fixé, il se situera entre 35 et 40€. 80 places sont disponibles.

Le repas est ouvert à tous les adhérents des sections du Nord Finistère. Les inscriptions débuteront le 10 septembre 2025 auprès :

- du bureau 02 98 22 10 15
- ou de **Joseph Krapez** 06 06 41 21 61.



UNE NOUVELLE VERSION DE LA JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

Publié le 30 juillet 2025 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Chaque année, 800 000 jeunes sont appelés pour effectuer leur Journée défense et citoyenneté (JDC). Une nouvelle version va être généralisée progressivement à partir de septembre 2025 afin de leur permettre d'être davantage acteurs de cette journée. Service-Public.fr vous explique comment seront organisés ces temps forts.

Qu'est-ce que la JDC ?

La Journée défense et citoyenneté (JDC), anciennement Journée d'appel de préparation à la défense (JAPD), a été instaurée en 1997 pour remplacer le service militaire. Cette demi-journée permet de découvrir l'univers militaire et ses métiers. Elle vise également à développer l'esprit de citoyenneté. La JDC est obligatoire pour tous les jeunes Français âgés de 16 à 25 ans. Ils sont convoqués une fois qu'ils ont accompli le recensement citoyen obligatoire.

À noter

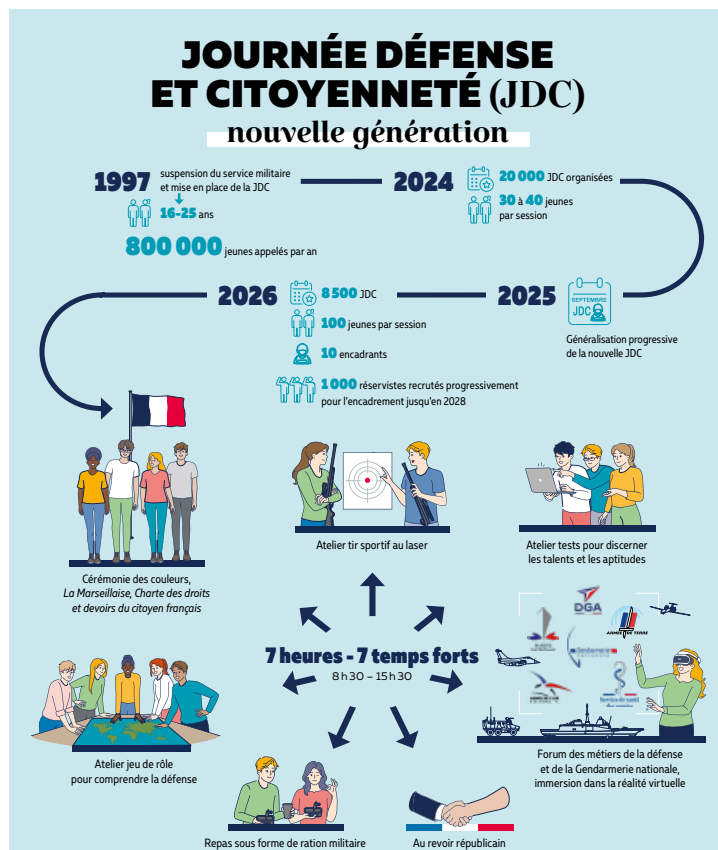
Le certificat de participation à la JDC vous sera demandé pour vous inscrire à un examen. (bac, permis de conduire...)

Quelles nouveautés pour la Journée défense et citoyenneté ?

La nouvelle version de la JDC se déroulera sur 7 heures, de 8 h 30 à 15 h 30.

La journée-type comportera 7 temps forts :

- Cérémonie des couleurs, La Marseillaise, lecture de la Charte des droits et devoirs du citoyen français
- Atelier jeu de rôles pour comprendre la défense
- Atelier tests pour discerner les talents et les aptitudes
- Atelier tir sportif au laser
- Repas servi sous forme de ration militaire
- Forum des métiers : présence de la Défense et de la Gendarmerie nationale, immersion en réalité virtuelle
- Au revoir républicain



RETARDS, PERTES, DOMMAGES SUR VOS BAGAGES LORS D'UN VOYAGE EN AVION : À QUOI AVEZ-VOUS DROIT ?

Publié le 25 juillet 2025 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Vous avez eu un problème avec vos bagages lors d'un voyage en avion ? Savez-vous que la compagnie aérienne est tenue de vous dédommager ? Quelles sont les conditions et comment procéder ? Service-Public.fr fait le point sur vos droits.



Lors d'un voyage en avion, si vous avez des désagréments avec vos bagages, vous devez savoir que les délais de recours et l'indemnisation dépendent de la convention qui régit le vol que vous avez emprunté : convention de Montréal ou convention de Varsovie.

La convention applicable est indiquée sur votre billet d'avion. Si cela n'est pas le cas, interrogez la compagnie aérienne avec laquelle vous avez voyagé. .../...

«Suite article «Retard, perte, dommages sur vos bagages»

La **convention de Montréal** s'applique :

- à un vol entre 2 États qui l'ont ratifiée ;
- à tous les vols des compagnies de l'Union européenne (quelle que soit leur destination).

La **convention de Varsovie** s'applique quelle que soit la nationalité de la compagnie :

- à un vol entre 2 États qui n'ont pas ratifié la convention de Montréal ;
- à un vol entre 2 États dont l'un seulement a ratifié la convention de Montréal.

RETARD DE BAGAGES

Un bagage est considéré comme retardé s'il n'est pas présent à la descente de l'avion mais qu'il vous est livré ultérieurement :

- si votre bagage n'est pas présent à votre arrivée, vous devez le signaler immédiatement au guichet de la compagnie afin qu'elle puisse enregistrer votre réclamation et le cas échéant lancer une recherche ;
- s'il n'y a pas de guichet, faites un signalement sur le site internet de la compagnie ou contactez le plus rapidement possible la compagnie aérienne pour signaler l'absence de votre bagage et obtenir un numéro de dossier. Vous avez **21 jours à compter de la date de mise à disposition initialement prévue du bagage** pour faire une réclamation par écrit au transporteur. À défaut de réclamation écrite dans ce délai, toute action contre la compagnie est irrecevable. Si vous êtes en vacances, n'attendez pas de rentrer chez vous !

À savoir

Le retard de votre bagage vous a conduit à faire des achats de première nécessité (produits d'hygiène, sous-vêtements...) ? Vous pouvez en demander le remboursement à la compagnie sur présentation des factures.

BAGAGES PERDUS

Si le transporteur admet la perte de vos bagages enregistrés ou si vos bagages ne sont pas arrivés à destination dans les **21 jours qui suivent la date à laquelle ils auraient dû arriver (ou 14 jours si le vol dépend de la convention de Varsovie)**, ils sont considérés comme perdus. Vous êtes alors en droit de réclamer le remboursement de votre valise et de vos biens perdus.

Quelle est la démarche à faire ?

Vous devez :

- adresser une demande écrite à la compagnie aérienne, de préférence en recommandé avec avis de réception, en joignant les factures d'achat des biens perdus ;
- si vous ne disposez pas de justificatifs, il peut vous être proposé un dédommagement au poids (environ 20 € par kg).

Délais pour effectuer votre réclamation

Le délai court à compter de la date initiale d'arrivée prévue. Le délai maximal pour faire la réclamation dépend de la convention internationale qui régit votre vol :

- 21 jours pour la convention de Montréal ;
- 14 jours pour la convention de Varsovie.

BAGAGES ENDOMMAGÉS

Si votre bagage a été abîmé ou détruit pendant le transport, vous pouvez demander le remboursement du prix de la valise et des biens détériorés, en fournissant le maximum d'éléments concernant les biens endommagés pendant le transport (photographies des biens abîmés, factures d'achat...).

Vous devez écrire à la compagnie :

- dans un délai de **7 jours** suivant la réception de votre valise (si votre vol est soumis à la convention de Montréal) ;
- dans un délai de **3 jours** suivant la réception de votre valise (si votre vol est soumis à la convention de Varsovie).

QUELS DÉDOMMAGEMENTS ?

Les plafonds de responsabilité sont fixés en unités de compte du Fonds monétaire international (FMI) dites Droits de tirage spéciaux (DTS). Celles-ci varient en fonction des fluctuations monétaires.

.../...

«Suite article «Retard, perte, dommages sur vos bagages»

L'indemnisation est plafonnée à :

- 1 288 DTS : soit environ **1 660 €** par passager pour la convention de Montréal (ce montant peut varier en fonction des fluctuations monétaires) ;
- 22 DTS par kg de bagage : soit environ **28 € par kg** pour la convention de Varsovie (ce montant peut varier en fonction des fluctuations monétaires).

Notez que les compagnies aériennes ne remboursent pas les effets personnels perdus sur la base de leur valeur neuve mais appliquent souvent une décote.

À savoir

Si votre préjudice est inférieur à ces plafonds, vous ne pourrez prétendre qu'au remboursement du montant de votre dommage. Si le montant de votre dommage prouvé est supérieur au plafond de responsabilité, vous ne pourrez prétendre qu'à une indemnisation égale à ce plafond, sauf si vous avez effectué une déclaration spéciale d'intérêt lors de l'enregistrement de votre bagage. Vous pouvez peut-être bénéficier d'un remboursement supplémentaire via une assurance : assurance spécifique lors de l'enregistrement de vos bagages ou assurance liée à votre carte bancaire par exemple.

EN CAS DE REFUS D'INDEMNISATION PAR VOTRE COMPAGNIE OU D'ABSENCE DE RÉPONSE À L'ISSUE D'UN DÉLAI DE 2 MOIS

La Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) incite à privilégier dans un premier temps une démarche amiable auprès du service client compétent de l'opérateur de transport, en conservant une copie de votre réclamation.

En cas de refus d'indemnisation par votre compagnie ou d'absence de réponse à l'issue d'un délai de 2 mois, vous pouvez saisir le **Médiateur Tourisme Voyage (MTV)**, si la compagnie est signataire de la Charte de la médiation, afin de trouver une solution amiable.

Vous pouvez également contacter le **Centre européen des consommateurs**, s'il s'agit d'une compagnie européenne.

Rappel

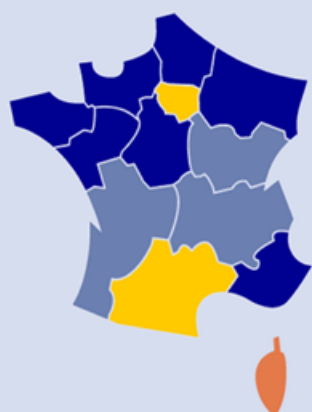
Si les démarches amiables n'aboutissent pas, vous pouvez **saisir la justice** et demander des dommages et intérêts pour le préjudice subi (remplacement des objets, perte ou détérioration des bagages).

Vous avez 2 ans pour engager un recours en responsabilité à l'encontre de la compagnie auprès des tribunaux.

VACANCES SCOLAIRES 2025 - 2026

Famille-Scolarité

Vacances scolaires 2025 - 2026



Zone A

Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers.

Zone B

Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg.

Zone C

Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles.

Corse



	Zone A	Zone B	Zone C	Corse
Rentrée des élèves	Lundi 1 ^{er} septembre 2025	Lundi 1 ^{er} septembre 2025	Lundi 1 ^{er} septembre 2025	Mardi 2 septembre 2025
Vacances de la Toussaint		Du samedi 18 octobre au lundi 3 novembre 2025		
Vacances de Noël		Du samedi 20 décembre 2025 au lundi 5 janvier 2026		
Vacances d'hiver	Du samedi 7 février au lundi 23 février 2026	Du samedi 14 février au lundi 2 mars 2026	Du samedi 21 février au lundi 9 mars 2026	Du samedi 14 février au lundi 2 mars 2026
Vacances de printemps	Du samedi 4 avril au lundi 20 avril 2026	Du samedi 11 avril au lundi 27 avril 2026	Du samedi 18 avril au lundi 4 mai 2026	Du samedi 11 avril au lundi 27 avril 2026
Vacances d'été				

A noter

Dans les zones A, B et C, les élèves n'auront pas classe le vendredi 15 mai et le samedi 16 mai 2026.

Retrouvez le calendrier scolaire de votre département sur le simulateur de Service-Public.fr.

CARTE MOBILITÉ INCLUSION (CMI)

Vous êtes en perte d'autonomie et souhaitez savoir si vous pouvez bénéficier d'une carte mobilité inclusion (CMI) pour faciliter vos déplacements.

Vous pouvez bénéficier de la CMI Stationnement si vous remplissez l'une des conditions suivantes :

- Vous êtes atteint d'un handicap qui réduit de manière importante et durable votre capacité et autonomie de déplacement à pied ou devez être accompagné par une personne dans vos déplacements

Il existe 3 CMI :

- CMI **stationnement**,
- La CMI **priorité**,
- La CMI **invalidité**.



La mention « stationnement » est attribuée aux personnes atteintes d'un handicap réduisant sensiblement leur capacité de déplacement à pied ou qui impose qu'elle soit accompagnée dans ses déplacements. Vous pouvez bénéficier de la CMI Stationnement si vous remplissez l'une des conditions suivantes :

- Vous êtes atteint d'un handicap qui réduit de manière importante et durable votre capacité et autonomie de déplacement à pied ou devez être accompagné par une personne dans vos déplacements

La mention « stationnement pour personnes handicapées » permet à son titulaire, mais aussi à la personne qui l'accompagne, de se garer, gratuitement et sans limitation de durée, sur toutes les places de **stationnement** ouvertes au public (et pas seulement sur les places réservées aux personnes handicapées).

Vous pouvez bénéficier de la CMI Stationnement si vous remplissez l'une des conditions suivantes :

- Vous êtes atteint d'un handicap qui réduit de manière importante et durable votre capacité et autonomie de déplacement à pied ou devez être accompagné par une personne dans vos déplacements

La CMI mention « invalidité » est attribuée aux personnes ayant un taux d'incapacité d'au moins 80 % ou aux personnes bénéficiant d'une pension d'invalidité de 3ème catégorie.

La CMI mention « priorité » est attribuée aux personnes ayant un taux d'invalidité inférieur à 80%, mais pour lesquelles la station debout est pénible

A quoi sert-elle ?

La mention « invalidité » ou « priorité » permet d'obtenir une priorité d'accès :

- aux places assises dans les transports en commun,
- dans les espaces et salles d'attente,
- dans les établissements et les manifestations accueillant du public,
- dans les files d'attente...

A savoir ! La CMI portant la mention « invalidité » ouvre droit également, sous certaines conditions, à divers avantages fiscaux (par exemple : demi-part supplémentaire pour le calcul de l'impôt sur le revenu), ou à des avantages commerciaux, par exemple dans les transports (RATP, SNCF, Air France).

Il est rappelé que l'assistance dans les aéroports et les avions n'est pas seulement réservée aux personnes reconnues handicapées mais peut être sollicitée par toute personne la sollicitant qu'elle soit handicapée ou à mobilité réduite, sans avoir à prouver d'éventuelles difficultés de mobilité. Cette assistance est gratuite pour tous les vols au départ d'un aéroport européen et sur tous les vols opérés par des compagnies européennes à destination de l'Union européenne.

La mention « stationnement pour personnes handicapées » permet à son titulaire, mais aussi à la personne qui l'accompagne, de se garer, gratuitement et sans limitation de durée, sur toutes les places de stationnement ouvertes au public (et pas seulement sur les places réservées aux personnes handicapées).

Quelle durée de validité ?

La nouvelle carte mobilité inclusion (CMI) peut être attribuée à titre définitif ou pour une durée déterminée (dans ce cas, sa durée de validité ne peut pas être inférieure à un an, ni excéder 20 ans).

Comment l'obtenir

La demande de carte mobilité inclusion (CMI) se fait à l'aide d'un formulaire à adresser à la maison départementale des personnes handicapées. Doit notamment être joint un certificat médical ou, pour la CMI mention « invalidité », un justificatif attestant du versement d'une pension d'invalidité de 3ème catégorie.

INVESTIR DANS NOS ARMÉES, C'EST CONCRET.

«Crédit FNOM»



Sébastien Lecornu
@SebLecornu

Investir dans nos armées, c'est concret.

En Bretagne, l'économie de défense c'est :

➔ 16 374 emplois dans les 246 PME et ETI sous-traitantes de l'industrie de défense, pour un total de 3,6 milliard d'euros de paiements directs du ministère des Armées aux entreprises en 2025

➔ 30 306 personnels du ministère présents, qui génèrent avec leurs familles 22 299 emplois dans les services et commerces de proximité

➔ 350,6 millions d'euros investis dans les infrastructures, et 976 PME et ETI fournisseurs directs du ministère sur le territoire

Notre effort de défense est nécessaire pour garantir notre capacité à être libres souverainement. Il est aussi essentiel pour notre économie.

10:01 AM · 8 août 2025 · 8 494 vues



ADHÉSION ET PRESTATIONS DE LA CAISSE NATIONALE MILITAIRE DE SÉCURITÉ SOCIALE (CNMSS) (Formulaire 11359*11)



Conditions d'adhésion

Pour intégrer la caisse nationale de sécurité sociale militaire, il est nécessaire :

- D'être titulaire d'une pension militaire
- De ne plus bénéficier de droits auprès d'un autre régime de sécurité sociale lié à une activité professionnelle

Les avantages proposés par la CNMSS

- **Aide-ménagère** : Un soutien pour les personnes fragilisées en raison de la maladie, de l'âge ou du handicap, qui permet d'assurer l'entretien du logement, la préparation des repas et les courses.
- **Aide-ménagère aux familles** : Un accompagnement pour les familles confrontées à la maladie ou à la maternité, comprenant les tâches ménagères, la cuisine, les courses et l'entretien du linge.
- **Aide familiale** : L'intervention d'une technicienne d'intervention sociale et familiale, qui prend en charge les soins aux nourrissons et offre une assistance éducative aux jeunes enfants.
- **Aide financière santé** : Un appui financier pour couvrir les dépenses de santé non prises en charge ou insuffisamment remboursées par l'assurance maladie et la mutuelle.

.../...



Service Identification
CNMSS/DIP/SI
04 94 16 36 00

«Suite article «adhésion CNMSS»

Le Dossier Unique : une démarche simplifiée

La CNMSS déploie une politique d'accompagnement médico-social attentive à ses membres les plus vulnérables, attribuant des aides à domicile et des soutiens financiers en santé sous conditions de ressources et de pathologie.

La demande de prestations complémentaires s'effectue grâce au Dossier Unique, un dispositif pensé pour simplifier et dématérialiser les démarches administratives. Ce dossier unique permet de réduire les délais de traitement en facilitant le partage d'informations entre les partenaires sociaux de la défense :

- la CNMSS,
- l'Action sociale des Armées (ASA),
- les mutuelles référencées (UNEO, Harmonie Fonction Publique, FORTEGO et la Mutuelle des Sapeurs-Pompiers de Paris).

Une seule demande suffit pour solliciter les aides de ces organismes. Pour bénéficier du partage d'informations, il suffit de formaliser son accord sur le formulaire de demande. Le Dossier Unique assure ainsi une réponse rapide, simple et cohérente, grâce à un suivi personnalisé pour chaque demande d'aide à domicile ou d'aide financière santé.

Résumé

La CNMSS offre aux titulaires d'une pension militaire qui n'ont plus de droits auprès d'autres régimes, différents types d'aides : aide-ménagère, assistance familiale et soutien financier en santé.

Le Dossier Unique, outil simplifié et dématérialisé, permet en une seule démarche de solliciter plusieurs organismes et de bénéficier d'un accompagnement médico-social sur mesure, sous conditions de ressources et de pathologie, avec un suivi personnalisé des demandes.

Les échos des sections

LE FOLGOËT

«Journée conviviale des Officiers mariniers au Folgoët»

Le samedi 7 juin, l'Association des Officiers mariniers a organisé sa traditionnelle journée des adhérents à la salle Yves Bleunven, au Folgoët. Ce rendez-vous annuel, placé sous le signe de la convivialité et du partage, a rassemblé de nombreux membres venus profiter d'un moment de détente.

Après un repas chaleureux, l'après-midi s'est poursuivie dans une ambiance détendue. Tandis que certains s'affrontaient amicalement lors d'un concours de pétanque, d'autres préféraient le calme stratégique des parties de dominos.

Malgré une météo capricieuse, la bonne humeur est restée intacte tout au long de la journée. Celle-ci s'est conclue sur une note festive avec un apéritif dinatoire, clôturant ainsi ce moment de retrouvailles dans la plus grande convivialité. Le tout dans une ambiance excellente.



CORSEN*«Escapade Morbihannaise pour la section du Corsen»*

Le samedi 31 mai 2025, les membres de la section du Corsen des officiers mariners de Lampaul-Plouarzel ont pris la route pour leur traditionnelle sortie annuelle. Ce sont 33 adhérents, sympathisants et amis qui ont embarqué pour une journée riche en découvertes et en convivialité. La journée a débuté par une visite guidée de la ville de Vannes, à bord d'un petit train touristique : une manière originale et agréable de découvrir les charmes historiques de cette cité bretonne. Le groupe a ensuite fait halte au restaurant «Le Tour du Parc», situé dans la presqu'île de Rhuys.

Un moment de partage autour d'un bon repas, dans une ambiance chaleureuse. L'après-midi s'est poursuivi avec une visite libre du château de Suscinio, ancienne résidence des ducs de Bretagne. Entre nature et patrimoine, les participants ont pu flâner dans ce cadre majestueux, ravis de cette immersion historique.

**KERLOUAN***«Sortie commune des associations AOM 29 et UNC de Kerlouan le 18 juin»*

Les deux associations patriotiques de Kerlouan se sont retrouvées pour leur sortie commune. Elle s'est déroulée sous la forme d'une journée aérée sur le site sportif de Lanveur. Elle a débuté à 12h00 par un apéritif suivi d'un jambon à l'os. L'après-midi s'est poursuivie par diverses activités (pétanque, dominos, marche) et la journée s'est terminée autour d'un buffet. Tous les participant(e)s étaient ravi(e)s de cette journée qui s'est déroulée dans une ambiance très conviviale.



BREST

«Sortie de cohésion pour la section des Officiers Mariniers et Veuves de Brest»

Mardi 27 mai c'est sous un ciel gris mais avec le soleil dans le cœur et les yeux que 25 adhérents et sympathisants ont participé à la journée de cohésion et de retrouvailles. Après un passage à la chocolaterie de Pleyben où ils ont découvert un petit film sur le chocolat, suivi d'une dégustation qui a éveillé les papilles gustatives, puis ils ont pris la direction de Saint Nic pour un déjeuner convivial autour d'un cochon-grillé.

**PLOUZANÉ - LOCMARIA-PLOUZANÉ - PLOUGONVELIN**

«Journée de la mémoire maritime à Plougonvelin»

En réponse à l'invitation de René Stéphan président de l'association aux marins, de Monsieur André Talarmin, président de la communauté des communes du pays d'Iroise et de Monsieur Bertrand Audren maire de Plougonvelin, la section de Plouzané, Locmaria-Plouzané et Plougonvelin était présente à la journée de mémoire maritime le 17 mai 2025.

L'événement s'est déroulé sur le site magnifique des ruines de l'abbaye de Basse-Bretagne Saint-Mahé (*Beg Lokmazhe* en Breton) à la Pointe Saint-Mathieu sur l'actuelle commune de Plougonvelin.



Familles, amis et de nombreuses autorités civiles et militaires étaient réunies pour cette occasion, ainsi qu'une délégation de maistranciers, de stagiaires du service militaire volontaire, de jeunes élèves du lycée naval et de conseillers municipaux jeunes (CMJ) de la commune de Plougonvelin.

Les 42 porte-drapeaux des associations patriotiques dont celui de la section de Plouzané, Locmaria-Plouzané et Plougonvelin, accompagnés par les sonneurs, ont pris place sur le côté de la scène. C'est là que les portraits de marins honorés ont été dévoilés tour à tour.

La cérémonie a été animée par le dépôt de lanternes au pied de chaque photo par les jeunes des CMJ, des dépôts de gerbes, des discours officiels et des chants.



Tous les participants ont quitté le site avec le sentiment d'avoir vécu un moment unique, riche en humanité et en dignité. Les cœurs étaient lourds, mais pleins d'espoir, marquant ainsi une nouvelle étape dans la transmission de la mémoire maritime, gage de notre avenir collectif.

PLOUZANÉ - LOCMARIA-PLOUZANÉ - PLOUGONVELIN

«Journée champêtre»

La section des Officiers Mariniers et Veuves de la section de Plouzané, Locmaria-Plouzané et Plougonvelin, a organisé son repas champêtre annuel le samedi 7 juin 2025.

Malgré une météo peu clémente, l'événement a rencontré un franc succès, rassemblant de nombreux membres et leurs amis au Fort du Dellec à Plouzané.

Le thème de cette année, «**La Bretagne**», a été chaleureusement adopté par les participants. Beaucoup avaient revêtu leurs plus beaux atouts bretons, arborant fièrement chapeaux traditionnels, t-shirts aux couleurs de la région et drapeaux «Gwen ha Du», créant une ambiance festive et conviviale. Un moment particulièrement émouvant de la journée a été la remise d'un cadeau à l'un des doyens de l'association, âgé de 85 ans, soulignant la richesse intergénérationnelle de l'événement.



L'association tient à remercier tous les participants pour leur présence et leur enthousiasme, qui ont fait de ce repas un véritable succès, malgré les caprices de la météo.

L'esprit de partage et la fierté régionale ont brillé, prouvant une fois de plus la vitalité de l'Association des Officiers Mariniers et Veuves de Plouzané



«Cérémonie de remise des brevets et insignes de la PMM promotion «Quartier Maître Prigent» 2025 à Locmaria-Plouzané.»

Le 4 juin 2025, les jeunes stagiaires de la Préparation Militaire Marine (PMM), promotion «Quartier Maître Prigent» du centre préparation marine de Brest ont été honorés lors d'une émouvante cérémonie de remise de brevets et insignes sur la commune de Locmaria-Plouzané.



L'événement, qui s'est tenu à l'espace sportif de Keralarent, a salué l'engagement et la réussite de la promotion 2024-2025. La cérémonie s'est déroulée sous la présidence du commandant de la frégate multi-missions BRETAGNE et en présence du chef de la Préparation Militaire Marine du centre de Brest.

.../...

PLOUZANÉ - LOCMARIA-PLOUZANÉ - PLOUGONVELIN

«Suite article « cérémonie de remise des brevets et insignes de la PMM...»

De nombreuses personnalités et associations étaient présentes pour marquer leur soutien aux jeunes stagiaires. La section des officiers mariniers de Plouzané, Locmaria-Plouzané et Plougouvelin était représentée par Serge Péton et Bernard Cariou, ce dernier assumant la fonction de porte-drapeau.

A noter également, la présence de la section des officiers mariniers de Saint-Renan, ainsi que des membres de l'AGASM (Amicale des Anciens des Sous-marins) «Amicale Minerve», témoignant de la richesse du tissu associatif maritime local.

Cette cérémonie a une fois de plus mis en lumière l'importance de la PMM dans la formation des jeunes, leur offrant une première approche du monde de la Marine Nationale et développant des valeurs essentielles telles que la discipline, le dépassement de soi et l'esprit d'équipe.



De gauche à droite : Bernard Cariou (section des officiers mariniers de Plouzané, Locmaria-Plouzané et Plougouvelin), Jean-Paul Canipel (AGASM Nationale), Pierre Albert (section de Saint Renan), Gilles Fournier (amicale MINERVE).

«Section présente à la cérémonie commémorant les 107 français à s'être embarqués le 19 juin 1940»

Juin 1940, l'armée allemande s'enfonce en Bretagne.

Il y a 85 ans, pour ne pas tomber aux mains de l'ennemi, tous les navires pouvant prendre la mer quittent le port le lendemain de l'appel du Général de Gaulle.

Le 19 juin 2025, la section des officiers mariniers de Plouzané, Locmaria-Plouzané et Plougouvelin était présente à la cérémonie commémorant les 107 Français à s'être embarqués le 19 juin 1940 au port du Conquet.

Ces hommes courageux ont pris la mer pour rejoindre l'Angleterre et poursuivre le combat contre l'Allemagne nazie au sein des Forces Françaises Libres du Général de Gaulle.

Cette cérémonie a rendu hommage à leur acte de bravoure et leur engagement indéfectible pour la liberté. En choisissant de ne pas baisser les bras face à l'occupation, ils ont incarné l'esprit de résistance et ont contribué de manière significative à l'effort de guerre allié. Leur départ du Conquet symbolise un moment clé de l'histoire, marquant le début d'une nouvelle phase de lutte pour de nombreux Français.

La présence des officiers mariniers en ce jour souligne l'importance de perpétuer le souvenir de ces héros et de transmettre leur héritage aux générations futures.



(source : Ouest France)

PLOUZANÉ - LOCMARIA-PLOUZANÉ - PLOUGONVELIN

«Un bel instant de convivialité partagé à Trégana»

A l'initiative de Jeanine Grouzelle, déléguée aux veuves de la section des Officiers Mariniers de Plouzané, Locmaria-Plouzané et Plougouvelin, un déjeuner chaleureux a réuni, le vendredi 27 juin, dix-sept veuves de l'association au restaurant Le Café de la Plage à Trégana, en présence du président de la section.

Dans une ambiance détendue et bienveillante, les participantes ont savouré un repas apprécié de toutes. Ce moment de convivialité a offert à chacune l'occasion de rompre avec le quotidien, de partager souvenirs et réflexions, et d'échanger librement sur une grande variété de sujets.

Toutes se sont quittées le cœur léger, convaincues de l'importance de renouveler régulièrement ces rencontres empreintes de chaleur humaine.



«Prêts pour la rentrée ! Notre section aux forums des associations de Plouzané, Locmaria et Plougouvelin»

La rentrée approche à grands pas, et avec elle, un événement incontournable pour la vie associative locale : les **forums des associations** ! Notre section est fin prête à y participer pour rencontrer le public, présenter ses activités et accueillir de nouveaux membres.

Notez bien les dates dans vos agendas : nous serons présents à Plougouvelin le 30 août et à Plouzané et Locmaria-Plouzané le 6 septembre 2025. Une préparation minutieuse pour un accueil réussi.

Pour ces rendez-vous importants, nous avons mis les bouchées doubles afin d'accueillir dans les meilleures conditions et de fournir toutes les informations nécessaires sur nos activités. Notre équipe de bénévoles a travaillé avec enthousiasme à la préparation des stands.

Vous pourrez nous retrouver facilement grâce à nos roll-up et banderoles aux couleurs de notre section, qui mettront en avant nos valeurs et nos engagements.

Ces supports visuels, clairs et attrayants, sont conçus pour attirer l'attention et faciliter votre repérage parmi la multitude d'associations présentes.



Exemple de support «chevalet» avec QR code permettant d'accéder directement au formulaire d'adhésion en ligne.

PLOUZANÉ - LOCMARIA-PLOUZANÉ - PLOUGONVELIN

«Hommage aux aviateurs décédés en 1941 à Plouzané»

Le 1er juillet 2025, la section de Plouzané, Locmaria-Plouzané et Plougouzel participait à la cérémonie en l'honneur des aviateurs alliés, morts dans la nuit du 1er au 2 juillet 1941, lors du crash de leur avion sur la commune de Plouzané.

En présence de descendants des soldats, la cérémonie a débuté par le dévoilement d'une plaque mémorielle près du lieu du crash à 14h00.

(Photos : Gildas Priol)



Après le crash, la population de l'époque avait insisté pour que les corps, initialement enterrés à la hâte, soient déplacés au cimetière de Plouzané et que leurs tombes soient nominatives, ce qui a été obtenu après des négociations avec les autorités allemandes. Depuis, ces tombes sont entretenues par la Mairie et des particuliers.

À 15h30, une conférence s'est tenue à la mairie, animée par Gildas Priol (initiateur du projet «Mémoires des résistants et FFI de l'arrondissement de Brest») et de l'Association Bretonne du Souvenir Aérien (ABSA), Benoît Paquet (président de l'ABSA) et Gildas Saouzanet (auteur sur les aviateurs tombés en Finistère). De nombreux documents et photos d'époque ont été présentés.

Grâce au généalogiste Jonathan Ives, l'ABSA a retrouvé les descendants des 6 aviateurs. Trente-six d'entre eux sont venus de Nouvelle-Zélande, du Kenya, d'Italie, d'Angleterre et d'Écosse pour la cérémonie. Des habitants de Plouzané ont également accueilli des membres de ces familles.

La cérémonie s'est poursuivie à 17h30 au cimetière, devant les tombes des aviateurs. L'émotion était palpable lors des discours du maire de Plouzané, Yves Du Buit, et des familles, qui ont tous souligné le courage et le sens du devoir des aviateurs, ainsi que la détermination de la population à ne pas les oublier.

Un vin d'honneur a clôturé la journée dans les jardins du presbytère. Mémoires des résistants et FFI de l'arrondissement de Brest (<https://www.resistance-brest.net>)



(source : ABSA)

PLOUZANÉ - LOCMARIA-PLOUZANÉ - PLOUGONVELIN

«Cérémonie du 14 juillet à Locmaria-Plouzané»

Invité par Madame Viviane Godebert, maire de Locmaria-Plouzané, le président, le porte-drapeau Serge Peton et quelques membres de la section de Plouzané, Locmaria-Plouzané et Plougouvelin se sont rendus à la cérémonie du 14 juillet sur la place de la mairie dans un premier temps, puis au monument aux morts par la suite. Un des enfants du Conseil Municipal Jeunes nous a lu un texte pour expliquer la genèse du drapeau français.



Le président de l'UNC de Locmaria-Plouzané, Jean-François Bruley, et madame Viviane Godebert ont pris la parole pour rappeler les symboles et les valeurs que représente notre drapeau et notre pays aux yeux du monde.

Nous devons nous souvenir de nos concitoyens ayant sacrifié leur vie pour les défendre, surtout en ces temps troublés.

Le dépôt de gerbe et la *Marseillaise* à capella ont clôturé cette cérémonie, suivi d'un vin d'honneur dans le patio de la mairie.



PLOUDALMÉZEAU

«Repas champêtre»

Le 46^{ème} repas champêtre de la section des officiers mariners de Ploudalmézeau a eu lieu le dimanche 29 juin 2025 dans le cadre magnifique du jardin public du Moulin Neuf. Trente-neuf participants ont partagé l'excellent repas préparé par un traiteur local et servi par la non moins excellente équipe formée par les membres du bureau de la section.

L'après-midi s'est prolongée par un concours de pétanque (tenue : joueurs de boules...), une balade dans le parc ou une partie de dominos, selon les préférences de chacun.



SAINT-RENAN

«Cochon grillé sur le site du fort de Berthaume»

Le dimanche 29 juin, les sous-marinières du Finistère de l'association Minerve et les officiers marinières de Saint Renan se sont réunis autour d'un cochon grillé sur le site du fort de Berthaume, en présence de plus de 90 convives.

Ce très bon moment a permis de retrouver l'esprit d'équipage avec un soleil radieux. Les sous-marinières ont pu présenter les salles du patrimoine à leurs camarades des officiers marinières de Saint-Renan, préparant ainsi le lancement de la saison estivale au fort de Berthaume.

**PLOUGUERNEAU**

«Plouguerneau a fêté le 81e anniversaire de sa libération.»

Le dimanche 10 août 2025, Plouguerneau a célébré le 81^e anniversaire de sa libération, un moment fort de mémoire et de reconnaissance. C'est au Traon, lieu symbolique de la commune, que s'est tenue la cérémonie en hommage aux 57 habitants disparus durant les 59 mois d'occupation allemande.

Parmi les participants, la section locale de l'UNC (Union nationale des combattants) était représentée avec solennité par Paul Le Boité, son président, qui a retracé les événements du 10 août 1944.

Ce jour-là, les Finistériens, aux côtés des Alliés, ont mené les combats décisifs pour libérer Plouguerneau, ouvrant la voie à la reconstruction et au pardon, sans jamais oublier.

Étaient présent, Jean-Yves LE PORS et deux portes drapeaux, plus un adhérent de la section également amicaliste des commandos (amicale des commandos/fusiliers marins de Bretagne Nord).



(Photo : Le Télégramme)

PLOUGUERNEAU

«Forum des métiers de la défense et de la sécurité sur la commune de Plouguerneau»

Avec le concours de la cellule de recrutement des armées basé à Brest (CIRFA), la section des Officiers Mariniers de Plouguerneau organise le samedi 25 octobre 2025 un FORUM des métiers de la défense et de la sécurité au sein de la salle culturelle de l'armorica sur la commune de Plouguerneau.

Cet événement vise à faire découvrir aux jeunes les différentes carrières militaires, les valeurs de l'engagement, ainsi que les perspectives offertes par les armées françaises.

La présence de personnalités engagées dans les questions de défense et de citoyenneté, telles que certains de nos élus, délivreront un message fort à destination de la jeunesse.

Cette journée débutera par la découverte des divers stands dès 09h00, avec le premier rendez-vous de la matinée vers 10h00 où une « **Conférence /Débat** » animé par un animateur professionnel ayant pour but de mettre en avant nos jeunes militaires de carrière de la commune et de la communauté de commune, avec des questions qui leurs seront posées, comme suit :

- **Présentation de leur corps d'armées;**
- **Cursus scolaire et parcours militaire;**
- **Le pourquoi de leur engagement ?**
- **Difficulté (inconvenients, avantages);**
- **Le regard qu'il porte sur la reconnaissance de la Nation.**

En fin de débat vers 12h00, les élus ayant une connaissance des enjeux de défense nationale (**le sénateur Paul, la députée Melchior, le député Le Gac**) qui, à leur niveau, dans divers domaines (social et autres) luttent en faveur des forces armées, pour les retraités et veuves de la défense, interviendront également. Le reste de la journée sera portée sur la déambulation dans les divers stands avec prise de contacts avec les divers corps d'armées représentés. FIN du Forum vers 17h00.



GUIPAVAS

«Sortie récréative chez « JO GUINGUETTE »

La section des Officiers Mariniers de Guipavas a organisé chez «JO GUINGUETTE » à Guipavas une sortie récréative le vendredi 13 juin 2025. Malgré une prévision météo mauvaise, le beau temps était de la partie et cette journée s'est déroulée dans une ambiance conviviale.

La section de Guipavas donne rendez-vous à ses adhérents le samedi 27 septembre 2025 pour une soirée Espagnole.



GUIPAVAS

«Cérémonie de commémoration du 8 août 2025

Hommage aux fusillés de Créac'h Burguy et de Lavallot»

En ce 8 août 2025, quatre-vingt-un ans après les drames de Créac'h Burguy et de Lavallot, Guipavas se souvient et honore la mémoire de ses martyrs.

Le 7 août 1944 au soir, la 6^e division blindée américaine, après une percée fulgurante depuis Avranches, approchait de nos communes. L'objectif était clair : *prendre Brest*. Face à cette avancée, les Allemands avaient concentré des troupes, notamment des parachutistes SS fanatisés, autour de l'aérodrome de Guipavas et dans les environs.

Le 8 août 1944, vers 16 heures, sept paysans innocents furent pris en otage par les forces d'occupation dans le paisible hameau de Créac'h Burguy. Ces hommes, coupables seulement d'être des Français sur leur terre, furent lâchement fusillés. Six autres civils trouvèrent la mort à cette même date à Lavallot. Les noms de ces victimes sont gravés dans la pierre et dans nos cœurs, des stèles perpétuent leur mémoire.

Cette double commémoration s'est déroulée dans un profond recueillement. La présence des nombreux drapeaux des associations patriotiques, flottant au vent de la mémoire, témoigne de la vivacité de notre devoir de souvenir.

Monsieur le Sénateur Philippe PAUL, par sa présence, honore ces victimes au nom de la République. Les représentants des forces de l'ordre, gendarmerie et pompiers, ainsi que nos amis de la pyrotechnie de Saint-Nicolas, perpétuent par leur engagement citoyen l'esprit de service public qui animait déjà nos martyrs.

Les descendants de ces victimes, présents parmi nous, portent le flambeau de la mémoire. Leur fidélité à ce rendez-vous annuel nous rappelle que derrière chaque nom gravé dans la pierre, il y avait un père, un époux, un fils, un ami. Des vies fauchées dans la fleur de l'âge par la barbarie de l'occupant.

Cette cérémonie du 8 août 2025 dépasse la simple évocation du passé. Elle constitue un engagement solennel : celui de transmettre aux générations futures les valeurs pour lesquelles ces hommes sont morts. Dans un monde où les tensions resurgissent, où les démocraties sont parfois fragilisées, leur sacrifice nous rappelle le prix de la liberté.



(Photo Gérard BRELIVET)

LANDIVISIAU

«Partenariat avec le collège Saint-Joseph de Landivisiau»

Suite à un partenariat avec le collège Saint-Joseph de Landivisiau visant à faire découvrir les métiers que la marine peut proposer et après la présence du président de la section de Landivisiau de l'AOM29N au forum des métiers du collège.

Le 16 mai, les officiers marins de Landivisiau ont visité la BAN de Landivisiau, accompagnés de 15 élèves du collège.



Après une présentation des missions de la Marine Nationale, de la BAN et du porte-avions *Charles de Gaulle*, ce fut au tour du Service Maintenance Aéronautique de nous recevoir. Un technicien du service armement nous a présenté les différents armements du Rafale.

Un pilote de la flottille 17F nous a reçus dans ses locaux puis sur le tarmac où étaient stationnés des Rafale.

Ont suivi le déjeuner et la visite du tout nouveau «musée de la BAN» et de la salle tradition.



«Repas de mi-saison»

Le 31 mai 2025 les adhérents de la section de Landivisiau inscrits pour le repas de mi-saison se sont retrouvés autour d'un repas convivial.



LANDIVISIAU

«Prise de commandement de la Flottille 12F»

Le 16 juillet 2025 le vice-amiral Serge Bordarier, commandant la Force de l'aéronautique navale, a fait reconnaître le capitaine de frégate Emerand Coste de Bagneaux comme commandant de la Flottille 12F. Il succède au capitaine de frégate Gautier Roux. Les adhérents de la section de Landivisiau ayant été affectés à la 12 F étaient invités.



SAINT-POL-DE-LÉON

«Olivier Guivarch du commando kieffer»

Cet article est le fruit des recherches d'André Guillemot, membre du bureau de la section de Sibiril, et de Michel Quéré, ancien officier de l'aéronavale et sibirilois, sur un marin du commando Kieffer né dans le village de Sibiril.



Le Sibirilois Olivier Gur;arch, l'un des tout premiers Français à poser pied sur la plage d'Ouistreham le 6 juin 1944

Né au village de Saint-Jacques, Olivier Guivarch fut l'un des tout premiers Français à toucher la plage de Ouistreham le 6 juin 1944, avec les 177 autres soldats du commando Kieffer. Aujourd'hui, les associations patriotiques vont commémorer son souvenir.

Olivier Guivarch est né le 30 décembre 1921. Il entre dans la Résistance au mois de mars 1941, sous les ordres du capitaine Lucien Marzin, avant d'embarquer à Carantec et de rejoindre Londres le 6 juillet 1943.

Il fera partie du peloton moto du camp de Camberley, puis s'engage dans les commandos, au camp de Wrexham. Il pose pied sur le sol de Ouistreham, dans la section des mitrailleuses lourdes, et fait toute la campagne de Normandie sans blessure.

Plus tard, il retourne en Angleterre, puis débarque en Hollande, à Flessingue, où il récupère un camarade sous le feu ennemi, ce qui lui vaut une citation et reçoit la médaille militaire, le plus jeune de France. Après la guerre, il fera partie des commandos en Indochine et en Algérie. Olivier Guivarch est décédé le 29 mars 1959, à Nemours, en Algérie.

De nombreuses décorations

Olivier Guivarch a été décoré de la Croix de guerre le 29 mai 1945 avec M. Jaquinot, ministre de la Marine. Il portait en outre, les médailles des Evadés, de la Résistance, du Combattant volontaire, et la médaille militaire avec fourragère individuelle, l'insigne individuelle de la Croix de Lorraine, l'Ordre de la Nation. Au côté de ces décorations, il portait également la médaille Outre-mer, la médaille interalliée et de nombreuses autres médailles anglaises et hollandaises.

SAINT-POL-DE-LÉON

«Cérémonie patriotique du 14 juillet : mise à l'honneur deux jeunes stagiaires»

A l'occasion de la cérémonie patriotique du 14 juillet, et avec le concours de la municipalité, les officiers mariners de l'association Saint-Politaine ont à nouveau mis à l'honneur deux jeunes stagiaires, Rose et Maxime, 17 ans, nouvellement brevetés de la Préparation Militaire Marine de Morlaix, accompagnés par l'adjoint au chef du centre de formation.

Conscients des besoins actuels dans le domaine du recrutement dans les Armées, les vétérans léonards de la Marine Nationale sont heureux de pouvoir compter sur les jeunes Saint-Politains pour servir l'Etat en intégrant les Armées, et dans la Marine en particulier.

C'est avec une fierté particulière qu'ils ont été récompensés sur les rangs par les représentants de l'association, conjointement avec M. le Maire et Mme la Député Le Feur.

Remerciements à M. le Maire et à Jean-Louis Kichenin pour nous avoir réservé une place pour notre action lors de cette cérémonie



«Présence de notre drapeau»

Le 22 juillet, notre drapeau était présent à la cérémonie de fin de promotion à l'école de gendarmerie de Châteaulin.

Notre porte-drapeau suppléant, Gérard Prigent, y avait été convié par son beau-frère, major instructeur.



SAINT-POL-DE-LÉON

«*Commémorations du 81^{ème} anniversaire du souvenir des fusillés Saint-Politains du 4 août 1944*»

L dimanche 3 août, à *Saint-Pol-de-Léon*, présence d'une délégation de la section avec le président Roger Rolland et le porte drapeau Serge Postec.

Le lundi 4 août, à *Morlaix*, rassemblement devant la plaque des Saint-Politains, route de Paris lieu de l'évènement, le président Roger Rolland, Yvon Priou ainsi que le porte drapeau Serge Postec étaient présents.



KERNIC

«*Le tournoi de pétanque à Plounévez-Lochrist*»

Le tournoi de pétanque de la section Kernic des officiers marins, organisé le samedi 2 août 2025, s'est joué entre 44 doublettes sur 4 parties, à Plounévez-Lochrist.

Le résultat est plus que positif puisque le record de cette manifestation annuelle a été pulvérisé. L'argent engrangé permettra à la section de préparer les colis de Noël pour les personnes qui ne peuvent se déplacer lors de la journée de cohésion et d'assurer les frais de gestion sociale tels que frais d'obsèques ou participation aux frais de repas (deux par an).

La section participe aux cérémonies patriotiques et couvre les communes de Saint-Vougay, Lanhouarneau, Plounévez-Lochrist, Plouescat, Cléder, ainsi qu'une partie de Tréfléz.

L'assemblée générale annuelle (**premier samedi de février**) se tiendra en 2026 à Saint-Vougay.



« Ça joue »



Les deux premières féminines : Angèle & Véro



Trois des quatre finalistes : Michel (1er), Christian & René (2èmes)

De gauche à droite - «le staff» :
Jacques Le Bras
 MP Maneu, porte-drapeau ;
Jean Didou
 OMR, trésorier-adjoint & porte-drapeau ;
Christine Schnell
 OMR, secrétaire ;
Ronan Berthet
 MT Detec, vice-président ;
Gérard Marc
 MP Fourr, trésorier & porte-drapeau,
Emmanuelle
 au clavier tableau & arbitre,
Denis Person
 MP Mécan, président.



Toutes nos condoléances aux familles

Section de Bourg-Blanc :

FOUREL Jean Paul - MJR ELECT (87 ans)

Section de Brest :

THEBAULT Marc - MJR MEVAP (64 ans)

Section de la Baie de Morlaix :

CLEACH Yvon - PM MECAN (86 ans)

VINCENT Annick - veuve (93ans)

ROBERT Renée - veuve de Maurice (92 ans)

GUYOMARCH André - MP AERO (93 ans)

(ancien vice président de la section de Plougasnou).

Section de Châteaulin :

ALBAN André - MJR MISSI (84 ans)

Section de Folgoët :

AMIL Christian - MP NAVIS (72 ans)

LE BOT Yvon - MJR DP (79 ans)

Section de Lannilis/Treglonou :

LE GOFF François - MP MECAN (86 ans)

Section de Lesneven :

SIMON Alain - MP RADIO (89 ans)

Section de Ouessant :

BARS Alexandre - MJR GUETT (90 ans)

Section de Ploudalmézeau :

CABON François - MJR MECBO (86 ans)

Section de Plouguerneau :

LE GOASDUFF Jean Marie - PM MANEU DP (95 ans) *(ancien Indochine, AFN)*

Section Plounéour-Brignogan:

OMNES Louis - PM TIMON (97 ans)

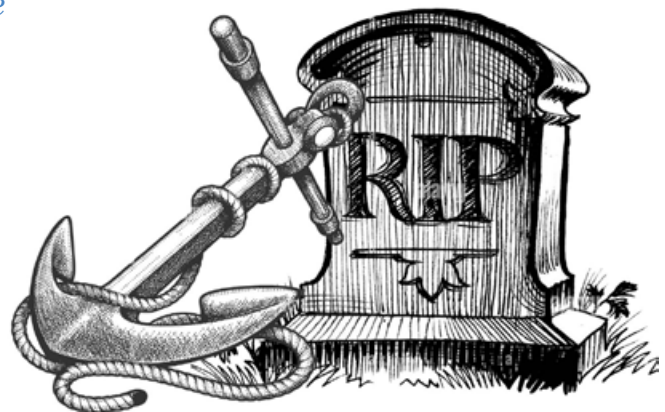
Section de Plouzané :

BOURHIS Joseph - MP DETEC (87 ans)

Section du Relecq Kerhuon :

CLOATRE Monique - veuve (91 ans)

Merci à Roger Rolland pour la tenue à jour de cette rubrique



Ils ont rejoint ces derniers mois l'AOM Nord Finistère

(depuis mai 2025)

ANDRE Marcel (NAVIS - Plouzané)

BERNARD Gilles (Brest)

BERTHET Jean-Jacques (Kernic)

CRENN Serge (EMAEQ - Saint Pol-De-Léon)

CROWIN Pascal (MECAN - Lannilis)

DE ROLAND Francois (ELECT - Saint-Renan)

DELEPINE Vincent (MECAN - L'Hôpital-Camfrout)

DELONGHE Bastian (Saint Pol-De-Léon)

FERNAGU Elisabeth (Plouzané)

FERRAGUT Jean (ELECT - Guilers)

FRIANT Claude (TRANS - Saint-Renan)

GUENEGO Philippe (MECAN - Guilers)

GUILLERM Alain (FOURR - Plabennec)

HERRY Jean-Yves (ELECT - Lannilis)

JOLIVET Gurwan (MANEU - Saint-Renan)

LAOT Philippe (ELECT - Saint-Pabu)

LE GUILLOU Marie (Plouzané)

LEOPOLD Jean-Claude (MEARM - Saint Renan)

MARCHAND Olivier (MECAN - Iroise)

MONTEAUD Pascal (MECAN - Brest)

PERON Gwenole (NAVIS - Baie De Morlaix)

PITON Jean Claude (Brest)

QUEMENEUR Jacques (MECAN - Guipavas)

SACAVINI Jean-Marc (MECAN - Brest)

TRAFFAS Sylvain (MECAN - Guipavas)



Merci à Patrick Brassat pour la tenue à jour de cette liste d'adhésions



02.98.22.10.15 - Courriel : aom-nord-finistere@wanadoo.fr

BULLETIN D'ADHÉSION

VOTRE SITUATION RETRAITÉ(E) ACTIF VEUVE-VEUF SYMPATHISANT(E)

SECTION DE (au choix de l'adhérent) : _____ (voir la liste en bas de page)

NOM / Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal _____ Ville _____

Téléphone Fixe : _____ Portable : _____

Adresse Mail : _____

Grade et Spécialité : _____

Année d'entrée au service: _____ Année de fin de service: _____ Année de naissance: _____

Décorations : _____

Adhères-vous ou avez-vous déjà adhéré à une association d'officiers mariniers ? OUI NON

Laquelle ? _____

Souhaitez-vous recevoir des informations de l'association par mail ? OUI NON

Date et Signature :

SECTIONS LOCALES :

BOURG-BLANC - BAIE DE MORLAIX - BREST - CHATEAULIN - CORSEN - GOUESNOU - GUILERS - GUIPAVAS - GUISSENY - IROISE - KERLOUAN - KERNIC - L HOPITAL CAMFROUT - LANDEDA - LANDERNEAU - LANDIVISIAU - LANNILIS - LE DRENNEC - LE FOLGOET - LE RELECQ KERHUON - LESNEVEN - LOPERHET - OUessant - PLABENNEC - PLOUDALMEZEAU - PLOUGASTEL-DAOULAS - PLOUGUERNEAU - PLOUGUIN - PLOUVORN - PLOUZANE - PORSPODER - PORTSALL - ST PABU - ST POL DE LEON - ST RENAN - ST THEGONNEC

◆ Pour paiement de la cotisation par virement bancaire :

AOMR NORD-FINISTERE
IBAN FR76 1558 9297 1804 1810 9834 032
CCM BREST CENTRE SIAM

*Le montant de la cotisation pour la section choisie vous
Sera communiqué dès réception de ce bulletin par le
siège de l'AOM Nord-Finistère.*

Les informations qui vous sont demandées sont nécessaires au traitement de votre demande d'adhésion à l'Association des Officiers Mariniers du Nord-Finistère. Conformément à la « Loi Informatique et Libertés » du 06/01/78 (art. 27) et au RGPD (Règlement général européen sur la protection des données personnelles), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles vous concernant.

Pour exercer ce droit, vous pouvez contacter l'AOM 29 N par courriel à aom-nord-finistere@wanadoo.fr ou à l'adresse postale suivante mentionnée dans l'entête de ce bulletin d'adhésion.